

Règlement de l'appel à projets du Centre d'appui de la participation citoyenne promotion 4 / 2026 à 2027



État'LIN : Le laboratoire d'innovation publique de l'État en Pays de la Loire

État'LIN est le laboratoire d'innovation publique du Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) des Pays de la Loire/préfecture de Région. Il est dédié à l'accompagnement des initiatives innovantes des services de l'État dans la transformation de l'action publique en Pays de la Loire.

I. Contexte

Le Centre d'Appui de la participation citoyenne (CAPC) est un dispositif lancé en 2020 suite à un appel à projet de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Il vise à renforcer les pratiques de participation citoyenne dans l'action publique sur le territoire des Pays de la Loire. Ce programme offre une formation-action aux agents de l'État et aux collectivités associées, tout en soutenant des projets concrets impliquant les citoyens.

L'objectif principal est de favoriser l'inclusion des publics éloignés des institutions, en créant des opportunités pour entendre, impliquer et répondre à leurs besoins au travers de processus participatifs.

Définition de la participation citoyenne :
Selon www.participation-citoyenne.gouv.fr :

« La participation citoyenne consiste à associer les citoyens au processus de décision politique, en dehors des grands rendez-vous électoraux. » Cela permet aux citoyens de partager leurs opinions et leurs expériences pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques ».

Les bénéfices de la participation citoyenne sont multiples, tant pour les institutions que pour les citoyens.

Pour les institutions :

- Améliorer la pertinence des politiques publiques en les alignant sur les besoins des citoyens et les enjeux sociétaux.
- Renforcer l'efficacité et la qualité des actions publiques.
- Offrir un cadre structuré pour l'expression collective des souhaits citoyens.

Pour les citoyens :

- Se sentir écoutés et moteurs de la transformation des politiques publiques.
- S'engager activement en tant qu'acteurs du changement, étendant ainsi leur sphère d'influence.
- Contribuer au lien social, à la vie collective et à l'amélioration des services publics.

Les bénéfices communs :

- Instaurer une confiance réciproque entre les citoyens, les agents publics et les décideurs.
- Encourager le développement des compétences de tous les acteurs impliqués, y compris les citoyens.

Cependant, la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne requiert une méthodologie rigoureuse, des compétences spécifiques, ainsi que du temps et des ressources. Le CAPC offre une approche sécurisée et encadrée pour accompagner ces démarches participatives tout en favorisant la montée en compétences des agents.

II. Les objectifs du Centre d'Appui de la Participation Citoyenne

Le CAPC poursuit les objectifs suivants :

1. Accompagner des projets intégrant les citoyens au cœur de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques.
2. Acculturer et former les agents publics à la participation citoyenne.
3. Outiller les agents pour encourager la multiplication des démarches participatives.
4. Diffuser les bonnes pratiques et les outils développés à travers ces projets.

III. Le fonctionnement du Centre d'appui de la participation citoyenne

Le CAPC s'articule autour de deux démarches complémentaires :

- Un accompagnement de projet assuré par l'équipe d'État'LIN pour guider les projets participatifs, avec l'intervention de professionnels spécialisés pour le suivi et à des étapes clés si nécessaire.
- Un accompagnement théorique sur mesure sous forme de formation-action, dispensé par des professionnels de la participation citoyenne.

Ce dispositif se distingue par une approche d'action apprenante : la conduite de projets alimente le processus de formation, et inversement. Grâce à son caractère coopératif, le CAPC favorise un apprentissage collectif, où les porteurs de projets, l'équipe d'État'LIN et les professionnels partagent leurs expériences, difficultés et solutions.

1. Formation-action sur mesure

Le processus de formation-action soutient un apprentissage collectif, structuré en trois journées réparties sur 9 à 12 mois, et adapté aux besoins spécifiques de chaque projet.

Il permet aux participants d'acquérir les fondamentaux de la démocratie participative et de l'ingénierie de concertation, afin de mener à bien leurs projets. Cette formation peut être complétée par des modules supplémentaires en fonction des spécificités des projets.

2. Accompagnement de projet

Les projets sélectionnés bénéficient d'un accompagnement personnalisé, basé sur la méthodologie du design de service. Le niveau d'accompagnement varie selon la nature des projets et peut mobiliser des professionnels externes pour renforcer les compétences ou les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet est jalonné par plusieurs comités de pilotage, où les partenaires et experts extérieurs (l'équipe projet) peuvent être conviés pour évaluer l'avancement et orienter les actions futures.

3. Accompagnement inter-chantier

Les équipes des projets retenus (porteurs du projet et agents de l'État LIN) bénéficient de deux à trois séances d'échange tout au long du projet. Encadrées par un professionnel, ces réunions permettent d'examiner le parcours réalisé, de redéfinir les objectifs du projet et de faire face aux difficultés, grâce à un point de vue extérieur.

4. Apport de compétences externes

Des professionnels compétents (en participation, communication, sociologie, science comportementale, design, etc.) peuvent être mobilisés ponctuellement pour répondre aux besoins spécifiques des projets et compléter les compétences de l'équipe d'État LIN.

5. Évaluation

L'évaluation est intégrée dès les premières phases de chaque projet, à l'aide d'indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs, afin de mesurer les résultats tout au long du processus, après la mise en œuvre des actions, et sur le long terme. Cette évaluation est indispensable pour appréhender les effets et les bénéfices de la participation citoyenne. La démarche d'évaluation se poursuit également après la clôture des projets accompagnés, afin d'analyser, sur le temps long, les impacts de la méthode participative.

IV. Comment sont sélectionnés les projets ?

Deux types de projets sont soutenus par le CAPC :

- La création ou l'amélioration d'un service, dispositif ou d'un projet public au travers d'une démarche participative.
- La mise en place d'un dispositif pérenne de participation citoyenne.

Les projets en lien avec les politiques prioritaires du gouvernement seront analysés avec une attention particulière. *Lien pour les consulter* : www.modernisation.gouv.fr/transformer-l'action-publique/assurer-la-mise-en-oeuvre-des-politiques-prioritaires-du-gouvernement

Dans le cadre de la promotion 4, le lab État LIN encourage les projets portants sur les thématiques de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.

Tous les projets doivent viser à rapprocher les citoyens des institutions publiques, notamment les publics les plus éloignés. Le niveau minimal de participation requis est celui de la concertation. Confer « Les niveaux de participation du public » en annexe.

L'appel à projets demeure ouvert jusqu'au soir du **15 juin 2026**. Pour soumettre une candidature, les porteurs doivent remplir un formulaire (environ 5 à 10 minutes) et prendre un rendez-vous avant la date butoir. Ce rendez-vous permet notamment de détailler le projet, de préciser les objectifs participatifs et d'identifier les publics ciblés. Après cet entretien, si le CAPC peut répondre aux attentes des porteurs, ceux-ci seront invités à déposer rapidement leur projet sur une plateforme en ligne. Les candidats pourront ensuite être auditionnés lors d'un bref entretien afin de présenter leur initiative. Les dossiers

non retenus seront réorientés vers d'autres dispositifs, en fonction des ressources disponibles et des solutions d'État LIN.

1. Qui peut candidater

Les candidatures sont ouvertes aux services de l'État (administrations territoriales, départementales ou régionales, les établissements publics de l'État, les services déconcentrés, agences et opérateurs publics) en Pays de la Loire. Les collectivités territoriales, en partenariat avec un service de l'État, peuvent également candidater. État'LIN peut aider à la mise en relation avec les services de l'État.

Les lauréats des projets devront fournir une participation financière destinée à couvrir les frais associés à leurs projets. Cette participation, établie à 5 850 € par projet (échelonnée sur deux ou trois ans), pourra inclure les coûts d'impression, d'équipement, de prestations intellectuelles, etc., pendant toute la durée du projet (2026-2028). Elle représente une dépense de cofinancement du « guichet innovation territoriale » (GIT), de la Direction interministérielle de la transformation publique, qui contribue au financement du CAPC. Des pièces justificatives pourront être sollicitées pour justifier ces dépenses.

2. Les modalités de candidatures

Pour candidater :

1. Accédez au questionnaire en ligne afin d'organiser un rendez-vous de pré-cadrage (au plus tard le 4 juin 2026), soit en présentiel, soit en visioconférence.
2. Au cours de ce rendez-vous, le candidat expose son projet, ses objectifs de participation et les publics visés...
3. En fonction du résultat du rendez-vous de pré-cadrage, le candidat transmet sa candidature via le formulaire en ligne, le 15 juin au plus tard.
4. Un comité de sélection examine les dossiers ; les candidats pourront être conviés à une audition pour présenter leur projet.

**– si vous avez des questions,
n'hésitez pas à nous contacter par courriel à etatlin@pays-de-la-loire.gouv.fr –**

3. La sélection des projets

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Le sujet et les publics concernés par la démarche.
- Le niveau de participation envisagé.
- La capacité du porteur de projet à porter la démarche (temps dédié, connaissance du terrain, etc.).
- Projet à un stade précoce de développement.
- La capacité à mobiliser une équipe projet solide avec des partenaires pertinents.
- La capacité de l'équipe État'LIN et les moyens à sa disposition pour accompagner le projet.
- Un comité de sélection, composé par des agents du SGAR Pays de la Loire et de la Direction interministérielle de la transformation publique, du Centre interministériel de la participation citoyenne, ainsi qu'un professionnel externe, évaluera les candidatures.

Une attention particulière sera portée à la complémentarité des projets (sujets, politiques publiques concernées, dimensions, publics visés). De plus, les candidatures portant sur les thématiques de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique seront étudiées avec une attention supplémentaire.

Au plus, 3 projets pourront être accompagnés dans le cadre de la promotion 4 du CAPC. État'LIN se réserve la possibilité de mettre fin à l'appel à projets avant la date prévue, en fonction du nombre de dossiers reçus.

Les réponses seront communiquées aux candidats au plus tard le 17 juillet 2026.

Pour plus d'informations, contactez-nous à etatlin@pays-de-la-loire.gouv.fr.

Annexe 1

Les niveaux de participation du public

L'information du public et sa sensibilisation sont une étape préalable à toute démarche, afin d'assurer sa transparence.

Information : le public est informé du projet à venir et en cours.

Consultation : la parole est donnée à la société civile sans obligation de prise en compte par le décideur.

Implication ou concertation : un dialogue est établi entre les parties prenantes et les citoyens. Les opinions des publics peuvent influencer ou non les décisions prises, mais le pouvoir de décision reste entre les mains des acteurs institutionnels.

Partenariat : le public négocie avec les décideurs lors des prises de décisions.

Délégation de pouvoir : délégation partielle du pouvoir lors de l'élaboration d'un projet et lors des prises de décisions.

Pouvoir ou contrôle citoyen : délégation totale du pouvoir à la société civile dans la prise de décision.

Cette échelle est inspirée de l'échelle de la participation de Sherry R. Arnstein : « *A ladder of citizen participation* », 1969.